



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

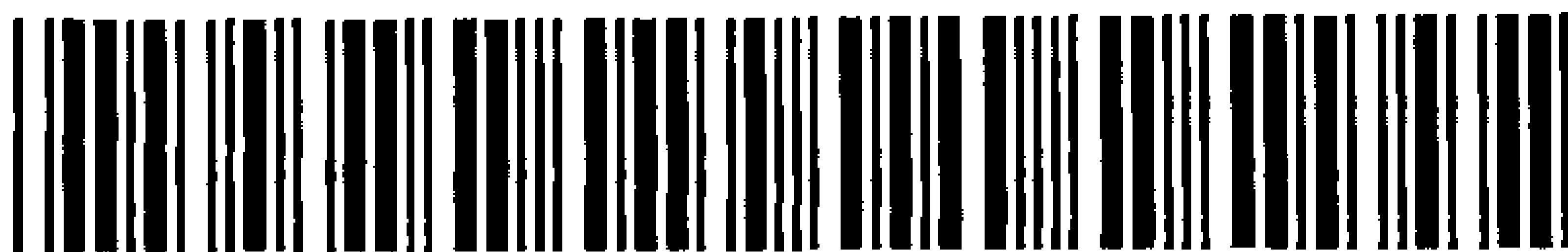
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 22938

Numéro SIREN : 484 158 779

Nom ou dénomination : HOLDING BAELEN GAILLARD

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2017 sous le numéro de dépôt 48394

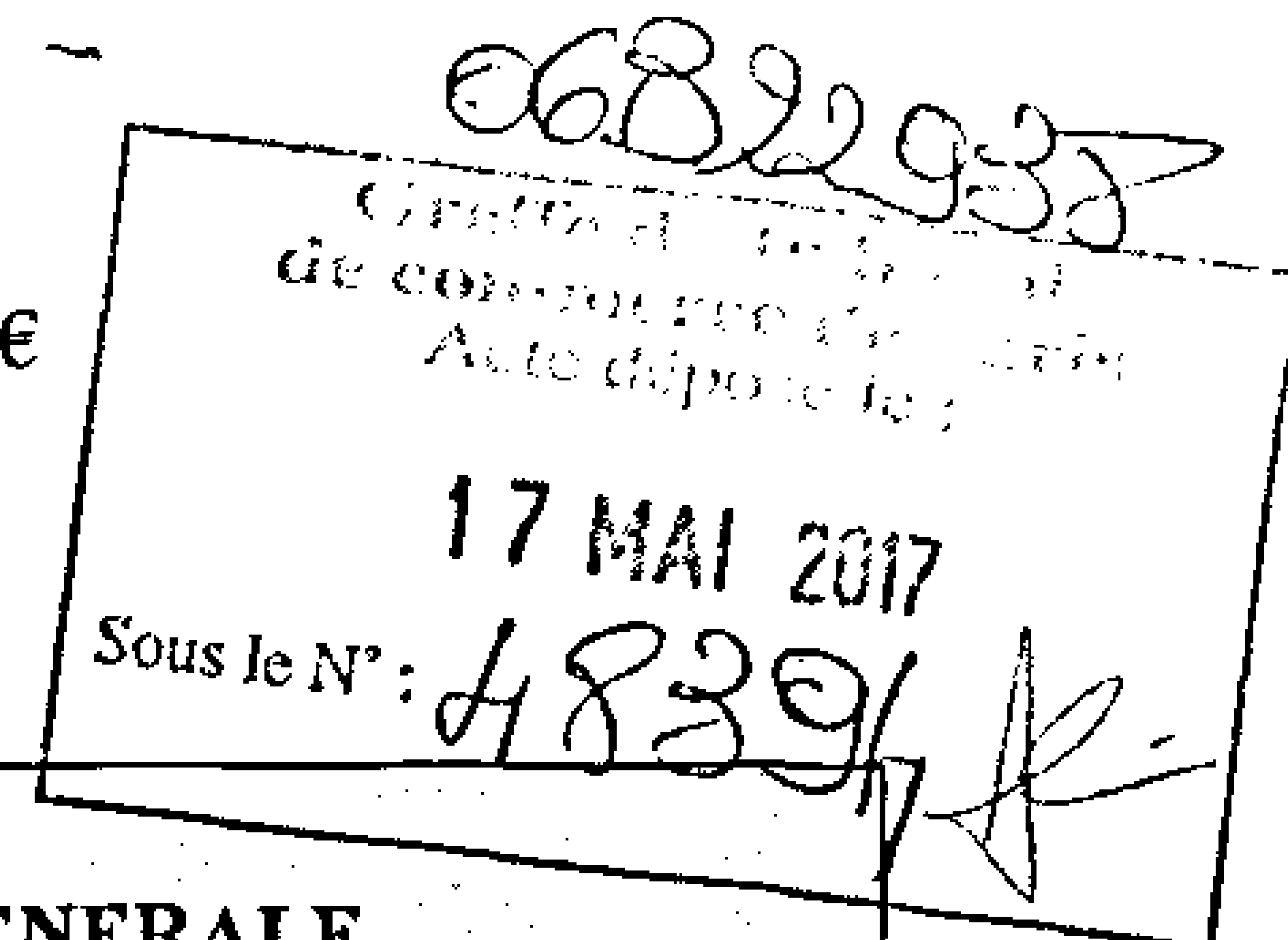


1704846001

DATE DEPOT :	2017-05-17
NUMERO DE DEPOT :	2017R048394
N° GESTION :	2006B22938
N° SIREN :	484158779
DENOMINATION :	HOLDING BAELEN GAILLARD
ADRESSE :	59 bd Exelmans 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2017/05/17
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DECISION DE REDUCTION

EC I.F.S. HES

HOLDING BAELEN GAILLARD
Société par actions simplifiée au capital de 8.098.090 €
Siège social : 59, boulevard Exelmans - 75016 Paris
484 158 779 RCS Paris



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 17 MAI 2017**

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

✓ *(Réduction du capital social non motivée par des pertes par rachat d'actions en vue de leur annulation)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes, décide de réduire le capital de la Société d'un montant de trois millions deux cent trente-neuf mille deux cent cinquante (3.239.250) euros par voie de rachat de trois cent vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq (323.925) actions de dix (10) euros de valeur nominale chacune, en vue de leur annulation, pour ramener le capital social actuel de huit millions quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-dix (8.098.090) euros à quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent quarante (4.858.840) euros.

Le prix de rachat est fixé à environ trente-six euros et quarante centimes (36,40 €) pour chaque action, soit un prix global de rachat de onze millions sept cent quatre-vingt-douze mille cent deux (11.792.102) euros.

La différence entre le prix global de rachat des actions (11.792.102 euros) et la valeur nominale des de trois cent vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq (323.925) actions rachetées (3.239.250 euros), soit huit millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent cinquante-deux (8.552.852) euros, sera imputée sur le compte Autres réserves puis, si nécessaire, sur le compte Report à nouveau pour le solde], qui sera réduit à due concurrence.

Les trois cent vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq (323.925) actions rachetées seront annulées conformément à la loi et aux règlements et ne donneront pas droit aux dividendes mis en distribution au titre de l'exercice en cours.

L'assemblée générale décide par ailleurs de dispenser le Président de la Société de la mise en œuvre des articles R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

.../...

Certifié conforme à l'original par le Président
Monsieur Pierre Baelen